

Eurostars

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Soutenir les PME innovantes à fort potentiel et porteuses d'un projet d'innovation collaborative internationale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les PME ou ETI de moins de 2 000 ETP au consolidé et les universités ou laboratoires implantés en France.

Critères d'éligibilité

Etre porteur d'un projet de R&D collaborative internationale répondant aux critères suivants :

- développement d'un nouveau procédé, service ou produit en phase de développement ? 3 ans, en phase de commercialisation ? 2 ans,
- consortium composé d'au moins 2 partenaires issus d'au moins 2 pays du réseau Eureka.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets :

Sont retenus les projets d'innovation collaborative internationale avec comme objectif, la diversification ou l'amélioration de l'offre, croissance internationale, commercialisation de produits ou services d'excellence.

— Dépenses concernées :

Sont éligibles les dépenses de R&D pour PME et ETI et les coûts complets pour partenaires académiques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Eurostars permet un financement en subvention et une [labellisation Eureka](#) des projets lauréats.

L'aide prend la forme d'une subvention nationale pour les participants français lauréats, les taux sont de :

- 40% des dépenses de R&D pour les PME,
- 30% des dépenses de R&D pour les ETI < 2 000 ETP,
- 40% des coûts complets pour les partenaires académiques avec un plafond de 120 000 € si une PME française est dans le consortium, 50 000 € le cas échéant.

Un montant total pour les entreprises de 50 000 € à 3 M€ et jusqu'à 120 000 € pour les partenaires académiques.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Se rapprocher de son chargé d'affaires innovation et de l'équipe dédiée pour en savoir plus
international.innoproject@bpifrance.fr

Il est possible d'être accompagné dans le montage et la rédaction du dossier de candidature. Bpifrance recommande le [Diagnostic Partenariat Technologique](#).

2 appels à projets par an (généralement de janvier à mars et de juin à septembre).

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr